

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NOMINATION

Par décret N° 80-1121 du 6 septembre 1980 :

Monsieur Abdesselem Mohamed, professeur d'en-

seignement supérieur, est chargé des fonctions de doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, pour une période de 3 ans à compter du 3 juillet 1980.

Ministère de l'Agriculture

TERRE COLLECTIVE

Décret N° 80-1100 du 22 août 1980, portant attribution d'une terre collective à titre privé.

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

Vu la loi N° 64-28 du 4 juin 1964, fixant le régime des terres collectives telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi N° 71-7 du 14 janvier 1971 et notamment ses articles 6, 8, 9 et 16 et par la loi N° 79-27 du 11 mai 1979;

Vu le décret N° 85-327 du 2 juillet 1965, fixant les modalités d'application de la loi sus-visée N° 64-28 du 4 juin 1964;

Vu le procès-verbal du conseil de gestion de la collectivité des Ouled Ali Zone Ouled Abdel Karim (Arth Jadida) de la délégation de Sned, gouvernorat de Gafsa, en date du 25 octobre 1978, relatif à l'attribution de la propriété privative aux membres de la dite collectivité, approuvé par le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Gafsa, le 11 décembre 1978 et homologué par le Ministre de l'Agriculture, le 4 février 1980;

Vu l'avis du Ministre de l'Agriculture;

Décrétons :

Article Premier. — Le droit de jouissance individuelle ou familiale des membres de la collectivité des Ouled Ali, Zone Ouled Abdel Karim (Arth Jadida) de la délégation de Sned, gouvernorat de Gafsa est converti en droit de propriété privative conformément aux décisions prises par le conseil de gestion de la dite collectivité et consignées dans son procès-verbal en date du 25 octobre 1978 tel qu'il a été approuvé par le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Gafsa le 11 décembre 1978 et homologué par le Ministre de l'Agriculture le 4 février 1980.

Art. 2. — Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 22 août 1980

P. le Président de la République Tunisienne
et par délégation
Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

CREATION D'UN COMMISSARIAT REGIONAL AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Décret N° 80-1113 du 5 septembre 1980, portant création du Commissariat Régional au Développement Agricole du Gouvernorat de Tozeur.

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

Vu le décret du 21 juin 1966, portant organisation administrative du territoire de la République, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 80-35 du 28 mai 1980;

Vu le décret n° 77-648 du 5 août 1977, portant organisation du Ministère de l'Agriculture;

Vu l'avis des Ministres du Plan et des Finances et de l'Agriculture;

Vu l'avis du Tribunal Administratif;

Décrétons :

Article Premier. — Il est créé au gouvernorat de Tozeur un commissariat Régional au développement agricole.

Art. 2. — Les Ministres du Plan et des Finances et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 5 septembre 1980

P. le Président de la République Tunisienne
et par délégation
Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

NOMINATIONS

Par décret N° 80-1114 du 5 septembre 1980 :

Monsieur Hédi Faroua, ingénieur principal, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de Tozeur.

Par décret N° 80-1115 du 5 septembre 1980 :

Monsieur Ben Slimen Béchir, ingénieur des travaux de l'Etat, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du génie rural au CRDA de Monastir du Ministère de l'Agriculture.

Par décret N° 80-1116 du 5 septembre 1980 :

Monsieur Lahiani Abdelhamid, ingénieur des travaux de l'Etat, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du génie rural au CRDA de Sousse du Ministère de l'agriculture.

Par décret N° 80-1117 du 5 septembre 1980 :

Monsieur Abdelaziz Bessalah, ingénieur des travaux de l'Etat, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement du génie rural au CRDA de Gabès du Ministère de l'Agriculture.